

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-794 (Rect)

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 16

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« cette contribution »

les mots :

« ce prélèvement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.